



ECOLE DES QUATRE RIVES - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

ENSEIGNEMENT

Matin	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 - 11h45
Après-midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	13h45 - 16h30

GARDERIE

	MATIN	MIDI	SOIR
HORAIRE	7h30 à 8h20	11h45 à 13h35	17h00 à 18h45
TARIFS	1,00 € 0,70 € à partir du deuxième enfant	Inclus dans la cantine Gratuit de 11h45 à 12h15 et/ou de 13h15 à 13h35	gratuit de 16h30 à 17h00 1,50€ à partir de 17h00 ou pour les enfants qui prennent le goûter sans rester après 17h00 1,00 € à partir du deuxième enfant
	Ou pour la période entre deux vacances forfait à 20 € (15 € à partir du 2ème enfant)		
	les tarifs sont forfaitaires et ne prennent pas en compte la durée de présence		
PAIEMENT	facturation des présences effectives sur la période entre 2 vacances par le régisseur municipal ou paiement forfaitaire avant le début de la période de vacances à vacances		

CANTINE

RESERVATION	OBLIGATOIRE : Pas de repas servi en l'absence de ticket ou reçu et du billet de présence hebdomadaire ~ avant le Jeudi 9h00 pour la semaine suivante (dans les boîtes de l'école ou en mairie) ~ pour la période entre deux vacances scolaires avant le dernier Jeudi 9h00 de la période précédente (en mairie)
PAIEMENT	achat obligatoire des repas en mairie avant la réservation ; Tarif A : 2,50 € ; Tarif B : 3,00 € ; Tarif C : 3,50 € (tarif déterminé selon le quotient familial, se référer au règlement intérieur 2019-2020)
ABSENCE	règle générale : tout repas réservé est dû et non annulable exceptionnellement, pour <u>raison valable et justifiée</u> (maladie, accident, deuil), la réservation peut être modifiée avant 9h le jour précédent auprès du régisseur municipal à la mairie 05 65 42 50 77

PERI-EDUCATIF

ORGANISATION	En fin d'après-midi d'enseignement, les ateliers péri-éducatifs ont lieu de 17h00 à 18h00 à l'école ou en dehors. Le programme des activités est communiqué à l'avance et chaque enfant peut participer à une activité par semaine.
PAIEMENT	Le forfait de 7 € pour l'activité et par période est payé par anticipation avant le dernier jeudi précédent les vacances. Chaque période entre deux vacances scolaires fait l'objet de nouvelles inscriptions.

ETUDE SURVEILLEE

ORGANISATION	Les lundi et jeudi d'école, de 16h45 à 17h30 , une étude surveillée par un enseignant a lieu en salle de classe pour les élèves d'élémentaire qui le souhaitent .
PAIEMENT	Lors de l'inscription, le forfait de 5 € (pour 1 et/ou 2 participations par semaine) et par période entre deux vacances scolaires est payé par anticipation avant le dernier jeudi précédent les vacances.

ACCES

ELEVES	L'accès des élèves et de leurs accompagnants est exclusivement piéton depuis le parking des terrasses du Pont Neuf et le chemin des Ecoliers. Il est recommandé aux parents et accompagnants d'élève de s'assurer que leur(s) enfant(s) est(sont) entré(s) à l'école et placé(s) sous surveillance d'un agent municipal ou d'un enseignant.
VEHICULES	Seuls les véhicules de secours, de service, des enseignants et du personnel sont autorisés à accéder directement à l'école.

CONTACTS

PARENTS	Dossier d'inscription obligatoire avec communication impérative de tous les contacts
MAIRIE	garderie 05 65 42 50 76 ; cantine 05 65 78 47 44 ; péri-éducatif : 05 65 42 50 77 / 05 65 42 83 47 MAIRIE: Place de la République tel 05 65 42 50 77 email ecole-mairielemonastere@orange.fr site www.lemonastere.fr